



Conditions d'utilisation Digimind Intelligence

LE PRÉSENT ACCORD D'ABONNEMENT (« ACCORD ») RÉGIT VOTRE ACHAT ET VOTRE UTILISATION DE DIGIMIND INTELLIGENCE.

EN ACCEPTANT LE PRÉSENT ACCORD EN SIGNANT UN BON DE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AU PRÉSENT ACCORD, VOUS EN ACCEPTEZ LES DISPOSITIONS. SI VOUS CONCLUEZ LE PRÉSENT ACCORD AU NOM ET POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ ÊTRE HABILITÉ À ENGAGER CETTE ENTITÉ ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES CONFORMÉMENT À CES DISPOSITIONS, AUQUEL CAS LES TERMES « VOUS », « VOTRE » OU « VOS » DÉSIGNERONT CETTE ENTITÉ ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES. SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE CETTE HABILITATION OU SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES DISPOSITIONS, VOUS NE DEVEZ PAS ACCEPTER LE PRÉSENT ACCORD ET VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LES SERVICES.

Vous n'êtes pas autorisé à accéder à DIGIMIND INTELLIGENCE si Vous êtes Notre concurrent direct, sauf avec Notre consentement préalable. De plus, Vous n'êtes pas autorisé à accéder aux DIGIMIND INTELLIGENCE aux fins de suivre sa disponibilité, sa performance ou ses fonctionnalités, ni à toute autre fin comparative ou concurrentielle.

Le présent accord, dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2024, prend effet entre Vous et Nous à la date à laquelle Vous l'acceptez.

Vous trouverez les changements clés de ces conditions d'utilisation, à la dernière mise à jour, en fin des présentes conditions d'utilisation.

SOMMAIRE

[1. DEFINITIONS](#)

[2. OBJET](#)

[3. EFFET, DUREE ET RECONDUCTIONS](#)

[4. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS](#)

[5. CONDITIONS FINANCIERES](#)

[6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / LICENCE](#)

[7. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE](#)

[8. CONFIDENTIALITE](#)

[9. COMMUNICATION](#)

[10. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL](#)

[11. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD](#)

[12. INDEPENDANCE DES CLAUSES](#)

[13. RESILIATION](#)

[14. DROIT APPLICABLE - LITIGES](#)

1. DEFINITIONS

Les termes employés dans le présent Contrat précédés d'une majuscule répondent à la définition qui leur est donnée au présent article 1.

<u>"Autorité de contrôle de indépendante"</u>	Désigne une autorité publique indépendante, chargée de contrôler l'application de la protection des données.
<u>"Clauses"</u>	Désignent les présentes clauses de ces conditions d'utilisation.
<u>"Contrat"</u>	Désigne le présent contrat de prestations de services conclu entre le Client et le Prestataire.
<u>"Données"</u>	Désignent les informations, publications et, de manière générale,

	toutes les données résultant du Logiciel, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs.
<u>“Données personnelles”</u>	Désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
<u>“Identifiants”</u>	Désignent l’identifiant propre de l’utilisateur et le mot de passe de connexion communiqués après inscription au service.
<u>“Internet”</u>	Désigne l’ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde.
<u>“Intranet”</u>	Désigne le réseau informatique propre à une entreprise ou une organisation, utilisant des protocoles TCP/IP et, plus généralement, les technologies de l’Internet et pouvant être relié au réseau Internet.
<u>“Livre Blanc”</u>	Désigne le document établi par le Prestataire, et transmis au Client, préalablement à la signature du Contrat, décrivant notamment les protections antivirus mises en place au niveau des serveurs du Prestataire.
<u>“Logiciel”</u>	Désigne le logiciel fourni par le Prestataire au Client et en particulier les Solutions associées.
<u>“Parties”</u>	Désigne les parties au présent accord.
<u>“Responsable de traitement”</u>	Désigne la personne morale, qui, seule ou conjointement avec d’autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles dans le cadre de son activité et dans le respect des engagements contractuels encadrant leur relation.
<u>“Règlement général sur la protection des données personnelles” ou “RGPD”</u>	Désignent le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
<u>“Service applicatif”</u>	Désigne le service proposé en mode SaaS par le Prestataire, permettant l’utilisation des Solutions par le Client.
<u>“Sous-traitant”</u>	Désigne la personne morale traitant des données à caractère personnel pour le compte du Responsable de traitement des Données personnelles dans le cadre de son activité et dans le

	respect des engagements contractuels encadrant leur relation.
<u>“Territoire”</u>	Désigne la France métropolitaine ainsi que les DOM TOM.
<u>“Utilisateur”</u>	Désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc...) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.

2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables aux Services commandés par le Client.

Le Prestataire consent au Client qui accepte :

- un droit d'accès aux serveurs du Prestataire dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale des Solutions ;
- un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données, de maintenance des Services applicatifs, d'assistance technique.

3. EFFET, DUREE ET RECONDUCTIONS

La durée du contrat est celle précisée dans le bon de commande.

A l'issue de cette durée, le Contrat sera tacitement reconduit pour la même durée, sauf résiliation notifiée par l'une des Parties trois (3) mois avant l'expiration du délai susvisé, par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

4.1 Réseau

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence :

- (i) il attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix du produit de l'opérateur et notamment de l'option de secours qu'il peut offrir par la mise en place d'une ligne parallèle en cas d'interruption du réseau, et ;

- (ii) le Prestataire ne sera tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applicatifs. Le Prestataire n'est pas en mesure de garantir la continuité des Services applicatifs, exécutés à distance via Internet, ce que le Client reconnaît.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client peut accéder et utiliser les applications concernées aux heures déterminées aux présentes.

Les Services applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs du Prestataire. En cas d'interruption des Services applicatifs pour maintenance, le Prestataire s'engage à informer le Client au mieux afin qu'il prenne ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

4.2 Accès aux Solutions

Le Client utilisera seul ce droit d'accès. Il pourra se connecter à tout moment - à l'exception des périodes de maintenance -, à savoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanche et jours fériés.

La procédure d'accès définie par le Prestataire et annexée aux présentes (**Annexe 1**), doit être rigoureusement respectée par le Client.

L'accès s'effectue :

- i. à partir des ordinateurs Clients ;
- ii. à partir de tout ordinateur Client nomade ;
- iii. au moyen des Identifiants fournis au Client.

L'identification du Client lors de son accès aux Services applicatifs se fait au moyen d'un Identifiant attribué à chaque Utilisateur par le Prestataire, - et d'un mot de passe communiqué au Client par le Prestataire.

Le Client utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux Services applicatifs.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Solutions objets du Contrat aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Solutions, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou à l'initiative du Prestataire sous réserve d'en informer préalablement le Client. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'a accès aux Services applicatifs et aux Solutions. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Solutions. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, le Client utilisera la procédure mise en place par le Prestataire lui permettant de récupérer ses Identifiants.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Redevances

En contrepartie des Services fournis par le Prestataire, le Client s'engage à régler les redevances détaillés dans la proposition commerciale.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait une modification du nombre d'Utilisateur et/ou du périmètre de la Solution susceptible d'avoir un impact économique, les Parties conviennent de se rencontrer dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les quinze (15) jours suivants l'envoi à cet effet d'un courrier recommandé, afin de déterminer de manière conjointe les modalités applicables à une telle modification et les éventuelles conséquences en découlant.

Les redevances des Services sont indiquées en euros et s'entendent hors taxe et hors frais.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client.

Il est expressément convenu que le montant des sommes facturées par le Prestataire sera révisé à la hausse, chaque année, en fonction de la formule suivante :

$$P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$$

P1 : prix révisé ;

P0 : prix contractuel d'origine ;

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date d'effet du Contrat ;

S1 : dernier indice publié à la date de révision.

Sont exclues de la redevance et donnent lieu à facturation séparée les prestations suivantes :

- les prestations de formation,
- les prestations d'assistance technique,
- les frais de déplacement liées à l'exécution du contrat

- et plus généralement toutes prestations non précisées dans le Contrat.

5.2 Modalités de paiement

Le montant correspondant aux Services fait l'objet d'une facture unique à la date d'effet du Contrat.

La facture établie par le Prestataire est payable à réception de ladite facture sous un délai de trente (30) jours à compter de son émission.

Le Prestataire s'engage à régler cette facture, par chèque ou par virement sur le compte ouvert au nom du Prestataire, conformément aux modalités de règlement définies ci-dessus sous réserve de l'absence de contestation du Prestataire sur les éléments de facturation.

En cas de contestation, les Parties s'engagent à se réunir afin de résoudre le différend à l'amiable.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client de la facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
- les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) ;
- éventuellement, la suspension immédiate des Services ;
- éventuellement, la résiliation de plein droit du Contrat sous quinze (15) jours après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / LICENCE

6.1 Propriété intellectuelle

Le Prestataire garantit détenir tous les droits, titres, copyrights/droits d'auteur, secrets de fabrication, brevets, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle et accessoire sur le Logiciel et sur toutes les modifications, les améliorations et tout autre travail dérivé du Logiciel, lui permettant de proposer au Client une licence à ce Logiciel. Le Logiciel ne constitue pas la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à un tiers.

Le Prestataire déclare être investi de tous les droits sur le Logiciel et garantir le Client contre tout recours en contrefaçon dont il pourrait être l'objet du fait de l'utilisation du Logiciel.

Le Prestataire déclare que les Données accessibles grâce au Logiciel sont librement accessibles sur Internet, et que le Logiciel ne met en œuvre aucun procédé de contournement de mesure de sécurité.

Le Prestataire n'est pas responsable du contenu diffusé par le biais du Logiciel auprès du Client. Le Client est responsable des informations qu'il enregistre dans la base de données du Logiciel. De ce fait, le Prestataire ne peut être responsable d'une éventuelle violation de la législation sur les droits d'auteurs par le Client. Le Prestataire informe le Client qu'une information protégée par le droit d'auteur ne doit pas être diffusée sans que le Client en ait acquitté les droits auprès de l'éditeur d'origine (la source) ou auprès de l'intermédiaire gérant ces droits.

6.2 Licence

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Solutions, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier.

Le Client ne peut utiliser les Services applicatifs et les Solutions que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative aux Solutions n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion Internet. Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Solutions et/ou les Rapports à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

7. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Il est entendu que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble. Le Prestataire ne saurait donc être tenu responsable des pannes, de coupures de lignes, de mauvaises configurations de matériel ou d'équipements ne se trouvant pas sous son contrôle direct ou de celui de son hébergeur, et notamment des liaisons de tout type assurées par les opérateurs Internet. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable que des seuls dysfonctionnements dont la cause lui est exclusivement imputable. Le Prestataire ne garantit nullement les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant sur le réseau Internet.

Compte tenu des protections antivirus mises en place au niveau de ses propres serveurs et détaillées dans le Livre Blanc du Prestataire, ce dernier ne saurait être tenu responsable des éventuelles contaminations par virus des données et/ou logiciels du Client dont la responsabilité incombe à ce dernier, ni des dommages que pourraient subir les équipements connectés au serveur du Prestataire, ceux-ci se trouvant sous l'entière responsabilité du Client.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable d'aucun dommage résultant d'une interruption du service Internet : les dommages liés à une perte d'activité, à une perte

d'opportunité, à une perte de bénéfices sont en conséquence exclus.

Le Prestataire n'est pas responsable des interruptions de service résultant d'un tiers ni résultant d'aléas pouvant découler de l'état actuel de la technique ni en cas de force majeure ou de cas fortuits. Ces cas de force majeure ou de cas fortuits au sens de l'article 1148 du code civil, suspendront dans un premier temps les obligations du Contrat. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du Contrat. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, le Contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, sans droit à indemnité de part et d'autre. De façon expresse sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence habituelle de la Cour de Cassation : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de service de radiocommunication.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, le Prestataire ne sera tenu que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services. En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité du Prestataire est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité.

Le Prestataire ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services applicatifs au moyen des Identifiants remis au Client.

8. CONFIDENTIALITE

8.1 Obligation générale de confidentialité

Chacune des deux parties s'engage à conserver secrètes toutes informations que la mise en place et l'exécution du présent Contrat leur aura permis d'obtenir sur son partenaire et son activité.

8.2 Obligations spécifiques à la charge du Prestataire

Le Prestataire s'interdit tout spécialement, sauf accord exprès du Client, de révéler à quiconque tout ou partie de la mission qui lui a été confiée. Le Prestataire reconnaît que toute divulgation

léserait les intérêts du Client et engagerait sa responsabilité. Les informations reçues du Client restent la propriété de ce dernier.

Le Prestataire s'engage, à compter de la date de réception d'informations du Client, et jusqu'à la fin d'une période de cinq (5) ans à compter de l'expiration ou résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et sauf disposition spécifique mentionnée par le Client, à ce qu'elles :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres du personnel ayant à en connaître, dûment informés du caractère strictement confidentiel de ces informations, et ne soient utilisées par ces derniers que dans les conditions définies par le Contrat ;
- ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, à d'autres fins que les présentes ;
- ne soient divulguées, sans concertation préalable et à la condition que le tiers bénéficiaire s'engage au préalable et par écrit à souscrire un engagement de confidentialité ;
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, totalement ou partiellement, sans concertation préalable.

Le Prestataire se porte fort du respect par ses préposés ou mandataires dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus. En cas de perte de documents, objets ou supports contenant des informations confidentielles, le Prestataire en informera le Client.

Ne seront pas considérées comme informations confidentielles toutes informations dont il sera établi :

- qu'elles étaient dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou postérieurement mais en l'absence de toute faute,
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite et conformément aux présentes ou qu'elles ont été publiées sans violation des dispositions des présentes.

Le Prestataire ne consultera ni n'exploitera à quelque fin que ce soit les informations ou sources électroniques d'information placées dans la Solution par Le Client, sauf accord verbal ou écrit du Client ou pour les besoins d'administration technique courants.

9. COMMUNICATION

Le Client donne l'autorisation au Prestataire d'utiliser son nom et son logo en tant que référence commerciale dans ses documents commerciaux (plaquettes, sites web, documentation papier ou électronique...).

10. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

10.1 Role des parties

Les parties reconnaissent et acceptent qu'au regard du traitement des données personnelles, **(i)** Vous êtes le Responsable de traitement et **(ii)** Nous sommes le Sous-traitant (ou "Importateur des données").

10.2 Traitement des Données personnelles par le Responsable de traitement

10.2.1 Le Responsable de traitement (Vous) doit, dans le cadre de son utilisation ou de la réception des Services, traiter les Données personnelles conformément aux exigences des lois sur la protection des données et de se conformer à tout moment aux obligations applicables aux Responsables du traitement des données (y compris, sans limitation, l'article 24 du RGPD).

10.2.2 Le Responsable du traitement (Vous) traite les Données à caractère personnel aux seules fins de l'exécution, de la gestion et suivi de l'Accord, sans préjudice d'une éventuelle transmission aux organismes chargés de missions de contrôle ou d'inspection en application au droit de l'Union européenne.

10.3 Traitement des Données personnelles par le Sous-traitant

10.3.1 Instructions données par le Responsable de traitement des données personnelles

(i) Le Sous-traitant (Nous) ne traite les données à caractère personnel que sur instructions documentées de l'exportateur de données (Vous), à moins que le droit de l'Union ou d'un État membre auquel ce-dernier (Nous) est soumis ne l'exige. Dans ce cas, le Sous-traitant (Nous) en informe le Responsable de traitement des données (Vous) à moins que la loi ne l'interdise sur des motifs d'intérêt général. L'exportateur de données (Vous) peut donner ces instructions pendant toute la durée du contrat.

(ii) Les instructions données par le Responsable de traitement (Vous) seront notamment réputées inclure les instructions concernant les transferts des Données personnelles vers un pays tiers (hors U.E.) si cela est nécessaire pour que le Sous-traitant (Nous) exécute ses obligations, à moins qu'il soit tenu de le faire en vertu du droit de l'Union européenne ou du droit de l'État membre auquel il est soumis. Dans ce cas, le Sous-traitant (Nous) notifiera cette obligation au Responsable de traitement (Vous) dès qu'il en a connaissance et avant tout traitement, à moins que le droit applicable n'interdise cette information pour des motifs d'intérêt général.

(iii) Dans la mesure où le Sous-traitant (Nous) ne peut pas se conformer à une demande du Responsable de traitement (Vous) concernant le traitement des Données personnelles au motif qu'il la considère illégale, il en informe le Responsable de traitement des données (Vous). Le Sous-traitant (Nous) ne sera pas responsable en cas de réclamation, notamment d'une Personne concernée, résultant d'un acte ou d'une omission du Sous-traitant (Nous), dans la mesure où cela résulte des instructions du Responsable de traitement (Vous).

10.3.2 Nature, durée et finalité du traitement

(i) Lorsqu'un traitement des Données personnelles est opéré par le Sous-traitant (Nous) pour le compte du Responsable de traitement (Vous), ce dernier détermine la nature, la finalité, la durée et les moyens du traitement des Données personnelles.

(ii) Le Sous-traitant (Nous) traite les Données personnelles uniquement pour la ou les finalités spécifiques du traitement à moins qu'il reçoive plus d'instructions du Responsable de traitement (Vous).

(iii) La durée du traitement des données ne peut excéder le temps nécessaire pour atteindre les objectifs spécifiques. La durée du traitement correspond à la durée de conservation des Données personnelles.

10.3.3 Privacy by design

Le Sous-traitant s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et les principes de protection des données par défaut.

10.3.4 Sécurité des Données personnelles

(i) Le Sous-traitant (Nous) s'engage à adopter des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des Données personnelles afin de :

- Empêcher toute personne non autorisée d'avoir accès aux systèmes informatiques traitant des Données personnelles, et notamment :
 - La lecture, la copie, l'altération ou le retrait non autorisés des supports de stockage ;
 - La saisie non autorisée de données ainsi que toute divulgation, altération ou effacement des Données personnelles stockées ;
 - L'utilisation non autorisée de systèmes de traitement des données par le biais de la transmission des données ;
- S'assurer que les utilisateurs d'un système de traitement des données ne peuvent accéder qu'aux Données personnelles auxquelles ils ont droit ;
- Archiver les Données personnelles qui ont été communiquées, à quels destinataires et quand ;
- S'assurer que, pendant le transfert de Données personnelles et le transport des supports de stockage des données, que les Données personnelles ne puissent pas être lues, copiées ou effacées sans autorisation ;
- Concevoir la structure organisationnelle des Données personnelles afin qu'elle réponde aux exigences en matière de la protection des données.

(ii) Le Sous-traitant (Nous) assure que toute personne autorisée à traiter les Données personnelles s'engage à respecter leur confidentialité. Afin de respecter cette obligation, les personnes autorisées à traiter les Données personnelles sont liées par un accord de non-divulgence.

10.3.5 Documentation et conformité

(i) Chaque partie est en mesure de démontrer le respect des obligations qui lui incombent en vertu des présentes Clauses et en vertu des exigences du Règlement général pour la protection des Données personnelles (RGPD), ou toute autre règle de protection des Données personnelles.

(ii) Pour ce faire, le Sous-traitant (Nous) met, à la disposition du Responsable de traitement (Vous) toute information nécessaire pour démontrer la conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu des présentes Clauses et du RGPD, y compris, sans limitation, toute information permettant la réalisation d'audits des activités de traitement des Données personnelles couvertes par ces Clauses.

(iii) De tels audits et inspections doivent être réalisés durant les heures ouvrables et de manière à ce qu'ils n'interfèrent pas avec les activités commerciales normales du Sous-traitant (Nous) et, le cas échéant, de ses sous-traitants.

10.3.6 Recours à des sous-traitants par le Sous-traitant

(i) Le Sous-traitant (Nous) a l'autorisation générale du Responsable de traitement (Vous) de recruter un ou plusieurs sous-traitants ultérieurs.

(ii) Le Sous-traitant (Nous) informe expressément par écrit le Responsable de traitement (Vous) de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs à l'avance, donnant ainsi suffisamment de temps au Responsable de traitement d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

(iii) Lorsque le Sous-traitant (Nous) recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte du Responsable de traitement), il le fait au moyen d'un contrat écrit qui prévoit, en substance, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles qui lient le Sous-traitant au titre des présentes clauses, notamment en ce qui concerne les droits du tiers bénéficiaire pour les personnes concernées.

(iv) Le Responsable du traitement (Vous) confirme qu'il a pris connaissance et qu'il valide la liste des sous-traitants du sous-traitant (disponible ici: <https://www.digimind.com/data-privacy>) qui traitent des données personnelles au nom du sous-traitant..

10.3.7 Assistance au Responsable de traitement des données

(i) Dans le cadre des obligations légales qui s'imposent au Responsable du Traitement, le Sous-traitant (Nous) s'engage à apporter son aide au Responsable du Traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et dans toute la mesure du possible pour s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel en vue d'exercer leurs droits énoncés par le RGPD (droit d'information, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit

d'objection, droit à la restriction du traitement de leurs données et droit à ne pas faire l'objet à une décision automatisée et notamment le profilage).

(ii) Le Sous-traitant (Nous) aide le Responsable du Traitement à garantir la sécurité du traitement. Pour cela, le Sous-traitant s'engage à mettre en oeuvre, dans le cadre du traitement diligenté par le Responsable du Traitement, les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du Sous-traitant.

10.3.8 Notification de violation de données

(i) Le Sous-traitant (Nous) s'engage à notifier au Responsable de traitement (Vous) toute violation des données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification comprend, au moins :

- Une description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel.

(ii) Dans la mesure où une violation de données concerne les données traitées par le Responsable de traitement (Vous), le Sous-traitant (Nous) doit assister le Responsable de traitement (Vous) en fournissant toutes les informations et détails relatifs à cette violation des données permettant au Responsable de traitement de notifier l'Autorité de contrôle indépendante compétente, si nécessaire.

10.3.9 Terminaison

À la fin du traitement des Données personnelles pour le compte du Responsable de traitement (Vous), ou, à l'expiration du contrat entre le Sous-traitant (Nous) et le Responsable de traitement (Vous), le Sous-traitant (Nous) s'engage, au choix du Responsable de traitement (Vous), pour chaque catégorie de Données personnelles, à les restituer ou les effacer et à détruire toutes copies existantes, sauf si, la réglementation européenne ou la loi d'un État membre, à laquelle le Sous-traitant (Nous) est soumis n'exige une conservation des copies.

11. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Le Contrat ainsi que les Annexes expriment l'intégralité des obligations des Parties.

12. INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si pour une raison quelconque, une clause du Contrat venait à être annulée, cette nullité ne

pourrait avoir d'effet que sur la clause litigieuse, le reste du Contrat subsistant.

Dans cette hypothèse, les Parties conviennent de se rencontrer afin de trouver une solution amiable pour rétablir cette clause.

13. RÉSILIATION, DURÉE ET FIN DE L'ACCORD

13.1 Durée de l'accord

L'accord entre les parties prend effet à la date à laquelle Vous l'acceptez et se poursuit jusqu'à l'expiration ou la résiliation de tous les abonnements Utilisateurs consentis conformément aux présentes Clauses.

13.2 Durée des abonnements Utilisateurs souscrits

Les abonnements Utilisateurs souscrits par Vous courent à compter de la date de commencement stipulée dans le Bon de commande applicable et se poursuivent pour la durée qui y est précisée. Sauf stipulation contraire dans le Bon de commande applicable, tous les abonnements Utilisateurs seront automatiquement reconduits pour une durée égale à la durée d'abonnement arrivée à terme, ou pour deux ans (la durée la plus courte), à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre de la non-reconduction au moins soixante (60) jours avant le terme de l'abonnement concerné. Le prix unitaire applicable à l'abonnement renouvelé par tacite reconduction sera égal au prix unitaire de la période d'abonnement précédente sauf si Nous Vous notifions par écrit d'une augmentation de prix au moins 90 jours avant le terme de l'abonnement précédent, auquel cas l'augmentation de prix prendra effet à la date de reconduction. Cette augmentation de prix ne pourra dépasser 10% du prix appliqué pour les Services concernés sur la période d'abonnement immédiatement antérieure, à moins que le Bon de commande afférent à cette période d'abonnement antérieure n'ait désigné le tarif appliqué comme promotionnel ou ponctuel.

13.2 Résiliation de l'accord

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat peut être résilié à la diligence de la Partie lésée, si l'autre Partie n'a pas dans les trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre avec avis de réception, pris les dispositions pour remédier à la situation litigieuse.

De plus, les Parties s'engagent à se tenir mutuellement informées de toute difficulté et à se concerter pour les régler à l'amiable.

Pour le cas où le Client aurait fait du Logiciel un usage non conforme aux dispositions du Contrat, la même faculté sera ouverte au Prestataire sans considération du délai de trente (30) jours visé ci-dessus.

14. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Tout différend relatif au Contrat opposant les Parties, notamment quant à son interprétation ou son exécution, et qui n'aurait pu être résolu à l'amiable sera soumis au droit français et au Tribunal de commerce de Paris.

Changements clés à la dernière mise à jour

Dernière mise à jour : 22 avril 2024

Article 10 -Traitement des données à caractère personnel :

Ajout de l'Article 10.3.6 (iv) : validation du responsable de traitement la liste des sous-traitants du sous-traitant.

Mise à jour : 6 février 2023

Article 1 – Définitions : ajout des définitions de "Autorité de contrôle indépendante", "Clauses", "Données personnelles", "Parties", "Responsable de traitement", "Règlement sur la protection des données" ou "RGPD" et "Sous-traitant".

Article 10 – Traitement des données à caractère personnel : mis à jour afin de définir les obligations et les rôles de chacune des Parties.

Article 13 – Résiliation, durée et fin de l'accord

Ajout de l'**Article 13.2 – Durée des abonnements Utilisateurs souscrits** : l'accord prévoit désormais un renouvellement tacite et une possible évolution du tarif des abonnements.

Mise à jour : **27 janvier 2023**

Principaux changements par rapport à la dernière mise à jour

Article 1 - Définitions - les définitions de "Clauses", "Délégué à la protection des données" et "Autorité de contrôle" ont été ajoutées.

Article 11 - Traitement des données à caractère personnel - a été mis à jour et des articles ont été ajoutés :

Article 11.1 - Rôle des parties - pour déterminer le responsable du traitement des données et le sous-traitant.

Article 11.2 - Traitement des données à caractère personnel par le responsable du traitement - pour définir les obligations du responsable du traitement.

Article 11-3 -- Traitement des données à caractère personnel par le responsable du traitement - définit les obligations du responsable du traitement.

Article 11-3-1 - Instructions données par le responsable du traitement - pour détailler les

obligations du responsable du traitement.

Article 11-3-7 - Assistance au responsable du traitement.

L'article 15-2 - Durée des abonnements achetés - a été mis à jour : le préavis de résiliation doit être donné 60 jours avant la fin de la période d'abonnement, au lieu de 90 jours, afin de donner plus de temps au client. De même, la notification d'une augmentation de prix doit être faite par Nous, 90 jours avant la fin de la période d'abonnement au lieu de 60 jours.